L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX : rue de Chartres 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 JANVIER 1863. | Entre Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans

SAMEDI MATIN, 31 JANVIER.

DOUBLE FEUILLE.— On trouvera dans notre seconde page le feuilleton de l'*Abeille*, les annonces de spectacles, celles du shérif et celles des compagnies d'assurance.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery—à la salle d'encan, rue du Camp No 33, térébenthine farine de choix, whiskey, brandy, fromages, tabac, bœuf, chandelles &c. Et au Picayune Tier, à 10 heures 1/2, 140 balles foin.

Par Hector McLean—à ses nouvelles salles d'encan, ci-devant occupées par G. W. Manson, encoignure Commune et Tchoupitoulas, whiskey, eaux de vie de pêche et de cerise, malaga, vin d'Oporto, rum de la Jamaïque, jambons, farine, chandelles et divers autres articles.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, chapeaux de feutre et de casimir.—200 caisses chaussures.

Par E. M. Jacobs—rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, le fonds de l'établissement de chaudronnerie et ferblanterie.

Par G. P. Phinney—au vieux Bassin, la goëlette "Polar Star".

Par J. B. Crozat—à la Bourse des Marchands et Encanteurs, deux lots de terre au Quatrième District.

Par le Shérif—au Vieux Bassin, la chaloupe "Isabelle".

Par D. E. Morphy—rue des Magasins No 47, biscuits, bœuf salé, jambons, maquereaux, savon &c.

Par Vincent & Co—rue Douane No 64, fil en bobines.

Par E. B. Sykes—rue des Magasins No 56, café, savon whiskey, jambons, graisse et autres comestibles.

SOUSCRIPTION
AU PROFIT DES OUVRIERS COTONNIERS
Du département de la Seine Inférieure

Nous avons annoncé que nous ouvririons dans nos bureaux une souscription au profit des ouvriers cotonniers du département de la Seine Inférieure. Pour éviter un déplacement aux personnes qui désirent y concourir nous déposons des listes dans plusieurs endroits ci-dessous désignés. Nous sommes heureux du concours que veulent bien nous accorder plusieurs maisons honorables du commerce français et nous prions les personnes qui voudraient se charger de recevoir également des souscriptions de nous donner leurs noms.

Voici la liste des endroits où l'on trouvera des listes:

AU CONSULAT DE FRANCE.

Chez MM. EUGENE ROCHEREAU & Cie, rue St Louis.

PAUL JUGE FILS, rue de la Vieille Levée.

LABUE & PREVOST, rue Carondelet No 30

J. LEISY, rue Carondelet No 16

AUX BUREAUX DE L'ABEILLE, rue de Chartres.

Parmi les souscriptions que nous avons déjà reçues, il en est une que nous devons mentionner d'une façon particulière. C'est une touchante et pieuse offrande de quelques jeunes filles, qui fait honneur à la fois à l'institutrice et à ses élèves. Voici la lettre qui accompagnait l'envoi dont nous parlons:

Nouvelle Orléans, ce 30 janvier 1863.

Messieurs les rédacteurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Ci-incluse, vous trouverez la somme de treize piastres et dix sous, ($13 10 cts) que les enfants ci-dessous nommés,—élèves de ma classe,—ont souscrits en faveur des ouvriers français dont la détresse est si navrante, et pour lesquels vous sollicitez des secours dans votre numéro du 28 courant.

Veuillez je vous prie au nom de ces enfants, recevoir cette faible contribution et me considérer

Votre respectueuse servante,
MARIE QUEYRON.

ELEVES—Louise Del Nodal.
Laure et Anna Ganel,
Susie et Carrie McArthur,
Malvina Congot
Charles et Ferdinand Goldenberg,
Noémie Pinard,
Céleste et Willis Calongne,
Caroline Rosenwight,
Elvina Falk,
Joséphine, Annie, et Clerfayt Morel de Guiramond,
Marie et Alice Hunt,
Hélène, Louise et Charles Toutant Beauregard,
Marie et Ernest Develle,
Eliza Rhien,
Kate Revell,
Blanche Marionneaux,
Oscar Haldu,
Maria Rabouin,
Alice Petit,
Elizabeth et Mary Ann Hertzberger

CHANGEMENT DE LOCAL—M. HECTOR MCLEAN, encanteur, annonce aujourd'hui qu'il a transféré son établissement aux nouvelles salles d'encan, ci devant occupées par Geo. W. Manson, à l'encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas.

CHRONIQUE LOCALE.

BATEAU A VAPEUR COULÉ—Nous apprenons que le bateau à vapeur *Général Williams* a coulé hier au Détour des Anglais, en faisant son voyage régulier aux forts. Le *Gen. Williams* avait été pris par les autorités fédérales au moment de l'occupation de la ville; il portait alors le nom de *Burton*. Nous croyons qu'il n'y a pas eu d'adjudication, bien qu'il ait été question d'instituer une commission de prise; nous ignorons donc sur qui la perte tombera.

COUR PROVISOIRE DES E. U.—*Juge Peabody*—Le colonel Field a présenté de nouveau devant la Cour hier la demande de mise en liberté, sous caution, de M. Lucien Adams. Ce dernier a été arrêté peu de temps après l'occupation de la ville par ordre du général Butler, et détenu aux forts St-Philippe et Pickens d'où il a été amené en ville pour être jugé devant la commission militaire sur l'accusation de crimes et délits pour avoir organisé et dirigé des bandes de conspirateurs contre l'autorité des Etats-Unis, et avoir fait arrêter, goudronner et emplumer Chas. E. Ellis, le 1er octobre 1861.

M. Field a fait observer que les lois des Etats-Unis avaient été en vigueur depuis le 24 avril, que Adams avait été précédemment envoyé par le grand jury devant la Cour criminelle, que la poursuite par information devant la commission militaire avait été basée sur ce renvoi, et que le dossier avait été transféré de la commission militaire à cette Cour qui avait été organisée sous le sceau du Président des Etats Unis et avait reçu le pouvoir de juger les cas suivant les lois et la Constitution des Etats-Unis; il a soutenu, en conséquence que son client était sous la garde de la Cour et avait droit à être mis sous caution.

L'avocat a ajouté que le délit n'était pas militaire, parce qu'il avait été commis avant l'occupation, et que le prévenu avait droit d'être admis à donner caution aussi bien que dans le cas de faux. Ce n'est pas une trahison, suivant la définition de la Constitution et le Congrès même ne peut étendre cette définition. Un simple aveu de préférence ou d'allégeance à la Confédération du Sud ne constitue pas la trahison. Il faut pour cela quelque acte donnant assistance ou encouragement à l'ennemi, tel qu'une prise d'armes ou des renseignements fournis à l'ennemi; et aucun homme ne peut être tenu de répondre d'un crime autrement que par le verdict de renvoi d'un grand jury, sauf ceux qui appartiennent à l'armée et à la marine, là où les lois des Etats Unis sont en pleine vigueur.

Tout homme a droit au privilège de la mise en liberté sous caution pour un crime moindre qu'un crime capital. Aaron Burr lui-même a été admis à caution lorsqu'il était poursuivi pour trahison contre les Etats-Unis; et bien qu'il puisse être quelquefois convenable de détenir quelques personnes dangereuses, il n'y a rien qui justifie l'exception dans ce cas.

M. Leamont a répliqué que le dossier de cette affaire, ainsi que plusieurs autres, avaient été récemment transmis de la commission militaire à cette cour, et qu'il croyait que toutes les cours supérieures pouvaient admettre à caution bien qu'elles n'y fussent pas tenues. Dans cette affaire il faut tenir compte de la nature de l'allégation. Il soutient que les actes allégués constituent une trahison, et que l'arrestation et l'emprisonnement d'hommes parce qu'ils étaient unionistes constituent une aide et un encouragement pour l'ennemi. Ce serait seulement quand le renvoi devant un petit jury serait ordonné, qu'il y aurait lieu de demander la mise en liberté sous caution; et il ne croit pas qu'il y ait lieu de l'accorder auparavant.

Le colonel Field a répondu que la question de mise en liberté sous caution devait être décidée par la Cour parce que l'affaire était pendante uniquement devant cette Cour. Toutes les parties impliquées avec son client et qui avaient comparu devant la commission militaire, avaient été mises en liberté sous caution ou sous parole; pourquoi son client qui est maintenant sous la garde de cette Cour ne le serait-il pas? L'avocat a soutenu que la Cour était parfaitement installée dans ses pouvoirs et qu'elle devait remplir ses fonctions en conformité avec les lois et la Constitution des Etats Unis.

Il a fait l'éloge du juge Hall, de New York, pour sa décision en faveur du rétablissement de l'*habeas corpus*, et il a approuvé la conduite de la législature du Wisconsin qui a condamné la suspension de ce droit, ainsi que celle du général [illegible] à un mandat d'*habeas corpus* qui s'appliquait à un de ses soldats au moment du départ de son expédition de New-York.

M. Leamont a répliqué que New York et la Nouvelle Orléans étaient dans des circonstances très différentes; que, dans la première ville, les autorités d'Etat étaient légitimes; qu'ici la Constitution avait été suspendue par la rébellion et que la ville était même encore maintenant occupée militairement. Il pense qu'il faut enlever à la rébellion une moitié au moins, sinon les trois quarts de l'Etat, avant de relâcher des hommes tels que Adams.

En réponse à cela le colonel Field a déclaré que le gouverneur Seymour, si légitime qu'il fût, avait promulgué la trahison mille fois plus haut et plus dangereusement que ne l'avaient fait Adams et d'autres de sa classe. Si unioniste qu'il soit et qu'il ait toujours été il ne pourra jamais justifier le renversement de la rébellion au moyen d'aucun acte arbitraire et inconstitutionnel.

La Cour a mis l'affaire en délibéré et rendra sa décision ultérieurement.

Dans le cas d'Auguste Reuter, accusé de meurtre sur information par l'avocat des Etats-Unis, le colonel Field a formé une opposition.

M Bright a demandé un ordre pour que le greffier soit chargé de prendre le témoignage de Jno. M. Buck, témoin important dans l'affaire Snodgrass contre Th A. Adams, ce témoin étant sur le point de quitter la ville. L'ordre a été accordé et la Cour s'est ajournée.

L'avocat Myer a fait une autre demande au juge pour la mise en liberté de James Reedy, par la raison que sa santé est excessivement mauvaise et qu'il n'y a pas de charge contre lui dans le livre d'écrou, son arrestation ayant été opérée sur l'ordre du Col French, pour le mettre simplement sous garde avec plusieurs autres. Le prisonnier a été amené à la cour ce matin, pour être interrogé.

Catherine Geary, James McDonald et Mary Hyams ont été arrêtés sous la prévention d'avoir assailli et battu un soldat, rue St Thomas, avant hier soir. L'homme blessé a été incapable de paraître et les accusés ont été reconduits à la geôle.

LA GARROTE.—Les voleurs ont "opéré" avec tant de succès, depuis quelques semaines, dans notre pauvre ville que nous ne sommes nullement étonnés d'apprendre qu'ils ont poussé l'audace plus loin qu'ils n'avaient osé le faire jusqu'ici. Les gens qui ont la mauvaise habitude de réfléchir et de juger de l'avenir par le présent ne se font pas la moindre illusion sur l'état dans lequel nous nous trouverons bientôt à moins que les autorités et la police ne redoublent de vigilance.

Nous arrivons au fait, et nous devons dire que nous tenons les détails de la victime elle-même.

M. Franz Velter, chroniqueur du *Staats Zeitung* se rendait chez lui, hier matin, à une heure. Au coin des rues Galvez et Bienville, il s'arrêta pour écouter des gémissements partis d'un terrain vague, à quelques pas de l'endroit où il passait. Il entra dans le terrain et trouva, sous un hangard un homme qui se plaignait et disait qu'il avait été poignardé. Tandis que M. Velter prodiguait ses soins au malheureux il fut saisi à la gorge par deux individus qui étaient passés derrière lui. Les scélérats ne perdirent pas de temps, l'un d'eux le retint et le second lui enleva des poches cent quatre-vingts piastres, une montre et une chaîne en or.

Assurés de leur butin, les voleurs disparurent dans l'ombre après avoir jeté le rapporteur violemment par terre, mais il se releva à peine qu'ils eurent franchi la distance d'un demi ilet que M. Velter se mit à leur poursuite armé d'un revolver et fit feu sur eux trois fois, mais il ignore s'il les a atteints. Les individus laissèrent tomber la montre dans leur course; M. Velter la ramassa, après quoi il perdit de vue les garroteurs.

Nous terminerons notre récit en annonçant que les gardiens de la paix publique brillaient par leur absence à l'heure où ils auraient dû être à leur poste.

Quant à messieurs les garroteurs qu'ils ne se bercent pas du fol espoir de rencontrer une seconde fois une proie aussi riche—les rapporteurs par le temps qui court, ne sont pas ornés d'une somme de cent quatre-vingt piastres, d'une montre et d'une chaîne en or.

COUR PREVOTALE—Le juge occupait son siège hier matin, de bonne heure. L'enceinte de la Cour était moins encombrée qu'à l'habitude.

Wm Pierce, qui a eu le courage de battre une femme, a été condamné à un mois de prison.

Un amateur dont nous n'avons pas pu entendre le nom s'est vu forcé de débourser dix piastres. Après s'être repu au restaurant de Rafael, il n'a pas voulu donner autre chose que des billets confédérés et a frappé le garçon.

Vincent Priest accusé d'avoir, par négligence, laissé sortir, au Stock Landing, un taureau qui a blessé une personne, a été renvoyé de la plainte.

Mme Manuel se plaignait d'avoir été violemment assaillie par Mme Constantine, sa voisine. La scène s'est passée dans la rue Poydras qu'elles habitent toutes deux. Il paraît que ces dames et leurs familles ne s'aiment pas et les rapports qui existent entre elles ne sont pas de ceux qui rendent un voisinage agréable. Le juge a cru que le meilleur moyen d'amener la paix et une bonne réconciliation était de condamner l'accusée à cinq piastres d'amende et d'exiger un cautionnement de Mme Manuel.

Hester Steele, mulatresse, arrêtée pour avoir menacé de mettre le feu à une maison et parce qu'elle est une "nuisance" pour les voisins, a été condamnée à dix piastres d'amende.

Un soldat qui avait déserté la batterie de N. York, a été condamné à 6 mois de détention sur l'île aux Vaisseaux.

ENQUÊTE.—Le cadavre que cherchait le coroner a été trouvé dans le canal près du Lac. On ignore le nom du défunt, mais voici son signalement: Quarante ans, longs cheveux noirs, barbe noire courte; portant une blouse de flanelle bleue, ayant des boutons des E.-U., un pantalon de couleur brune, de gros brodequins, une chemise de coton blanc uni, une chemise de peau en flanelle rouge, un mouchoir de soie rouge, des bretelles en cuir. Taille, cinq pieds huit pouces.

PRIX DU PAIN.—Le prix de la farine étant de $9 50 le baril, les boulangers devront donner, à partir de dimanche prochain, 1er février:

52 onces pour 20 cents,
26 " " 10 "
13 " " 5 "

L'ordre émane du Maire.

EDITION D'HIER SOIR.

Inondation de "green backs"
EN CALIFORNIE.

Il arrive aujourd'hui en Californie, à propos des "green backs" [des dos verts], précisément le contraire de ce qui a été prévu et prédit. On avait dit: Bah! le pays produit de l'or; il n'y a pas à redouter que l'or y fasse jamais défaut, ni que la monnaie de papier en prenne jamais la place. On s'est trompé. Il y a encore de l'or, mais cet or s'écoule peu à peu, prend la route de l'Est et se trouve remplacé de plus en plus chaque jour par les "green backs."

Le cas est grave.

Nous voyons que dans l'Est la surabondance du papier a fait monter le prix de toutes les denrées de consommation; tout est cher. Cependant les salaires ne sont pas montés dans la même proportion, loin de là, ils sont restés stationnaires, de sorte que, comparativement, l'ouvrier gagne moins et souffre plus.

Cet état de choses menace la Californie à mesure que se produit l'invasion du papier.

Il faut ajouter que le tarif des contributions de guerre fait hausser, de son côté, le prix des marchandises.

Cette seconde cause très active d'un renchérissement général des objets de première nécessité vient donc s'adjoindre au fléau de l'inondation du papier monnaie pour créer concurremment une situation délicate, inquiétante, périlleuse même.

A quoi servirait-il de chercher à s'aveugler sur les faits qui intéressent tous et chacun? à rien, sinon à pousser dans le précipice ceux qui ne le voient pas. Mieux vaut cent fois regarder en face le danger imminent et chercher à le conjurer, s'il se peut, en éveillant sur lui l'attention publique. Quoi qu'on fasse, il faudra bien, un jour ou l'autre, arriver au pénible quart d'heure de Rabelais. Quand l'heure du remboursement des "green backs" aura sonné, il ne sera plus temps de prévenir la débâcle ni le sauve qui peut.

On en convient: il y a trop de "green backs." Mais le mal gît moins dans la surabondance de ces valeurs de convention que dans la loi qui, au lieu de les assimiler complètement à l'or, est la première à établir entre elles et les espèces de pernicieuses différences de niveau.—Cette loi n'est pas irrémédiable. Le Congrès est là qui, d'ordinaire n'est pas chiche d'amendements.

Revenons aux erreurs d'appréciation commises ici à l'apparition du papier monnaie.

On avait dit encore: A quoi bon s'alarmer de l'émission de tous ces billets? S'il en vient en Californie, on les renverra dans l'Est. Quoi de plus facile? La Californie achète plus qu'elle ne vend. Il lui reste toujours une forte balance de compte à solder. Elle paiera en papier. D'ailleurs, ajoutait-on, tant que le pays, obéissant à ses habitudes, répugnera à recevoir du papier, nul ne sera tenté d'en importer, car on n'en trouverait pas le placement. Il n'y aura donc de papier dans le pays que celui qu'enverra le gouvernement pour payer ses fournisseurs, ses employés et ses entrepreneurs. Ces derniers en seront quittes pour escompter à perte cette monnaie, et elle retournera dans l'Est presque inaperçue au milieu des masses d'or destinées à éteindre le [illegible] de l'importation.

Très bien raisonné. Malheureusement on avait compté sans la spéculation. Celle ci a laissé dire, puis elle est venue en tapinois, s'est insinuée au cœur de la place, a dit un mot à l'oreille à chaque intérêt, s'est fait des partisans, et triomphe aujourd'hui de tous les beaux arguments derrière lesquels on se croyait à l'abri.

Et la Californie, loin d'être protégée contre l'invasion des "green backs", en est plus menacée que n'importe quel autre Etat.—Plus elle a de l'or, plus la spéculation aux doigts crochus tire sur elle. Son or s'écoule; le papier surgit. Attendons!

Le ressort que l'on fait mouvoir pour arriver à ce résultat, c'est l'intérêt. Non l'intérêt général, celui-là on s'en moque, mais l'intérêt individuel; celui-là, on ne s'en moque pas.

Comment résister à ce rouage tout-puissant.

On dit à ceux qui ont de l'or: Envoyez votre or dans l'Est et achetez des "green backs", vous gagnerez de 30 à 34 pour cent. — On leur dit encore: Faites revenir ici vos "green backs"; ils sont dépréciés dans l'Est, vous trouverez profit à les revendre ici et vous recommencerez indéfiniment l'opération.

L'or, docile à l'instinct de l'amalgame, suit le conseil, part pour l'est et ne revient plus.

A ceux qui ont des paiements à faire à New York ou quelque part par là, qui ont de l'or en caisse et songent qu'en convertissant cet or en papier ils éteindraient leur obligation tout en bénéficiant de 10 à 12 pour cent, prix du change californien, la spéculation souffle cet autre avis: gardez-vous bien d'acheter ici du papier sur lequel vous ne pouvez presque rien gagner; envoyez plutôt votre or à New York. votre agent réalisera le change au prix du marché, et au lieu de 10 vous bénéficierez de 30 pour cent et peut être de plus encore.

Et le débiteur, agréablement chatouillé par cette perspective de gain, fait suivre à son or le courant qu'on lui indique.— Le courant! ce n'est pas le courant qu'il faut dire, c'est le torrent, [illegible] à chaque départ de steamer.

Le mal se propage. Pour peu qu'il dure, où nous mènera-t-il? [*Echo du Pacifique.*]

STEAMER ATTENDU.—Le steamer *Creole*, parti de N. York le 21, est attendu ici aujourd'hui ou demain.

ABONDANCE D'ABONNÉS EN CALIFORNIE.—On lit dans un journal de San Francisco:

Il est arrivé 90,000 journaux de l'Est par le steamer *Sonora*. On ne dira pas que les habitants de ce pays sont indifférents à la politique des bords de l'Atlantique.

TROUPES DANS LA CAROLINE DU NORD.—Le N. Y. *Post* dit que les troupes continuent à débarquer dans la Caroline du Nord et qu'on est à la veille d'y exécuter d'importants mouvemens. On propose d'y établir un département naval indépendant pour le capitaine Alexander Murray commandant les forces navales dans les eaux de la Caroline.

EVASION DE L'ALABAMA.—Le département de la marine a reçu avis que l'*Alabama* est arrivé à l'île déserte de Blanquitta, devant la côte de Venezuela, par le 12 30 de latitude nord et par 63 de longitude ouest, de Greenwich, le 12 du mois dernier. Il y a trouvé, sur le point d'un rendez-vous donné, un navire qui avait apporté du charbon. Il en a pris la cargaison et, cette opération achevée, il s'est remis en mer le lendemain. Deux baleiniers américains se trouvaient dans les mêmes eaux. Le commandant de l'*Alabama* fit arrêter leurs capitaines et les tint à la chaîne jusqu'à ce que son navire fût prêt à partir, dans la crainte qu'ils ne donnassent à quelque bâtiment de guerre américain avis de sa présence dans le port de Blanquitta. Le steamer des E.-U., *San Jacinto*, y arriva dans la matinée du 14, mais l'*Alabama* était parti depuis 24 heures.

ARRIVAGE.—Le *Delta* de ce matin annonce que le navire à hélice, *Kensington*, est arrivé hier de Rio Grande, avec environ 200 réfugiés du Texas.

LA MAISON JECKER ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.—On lit dans le *Constitutionnel*:

"Le président Juarez a fait publier à Mexico et distribuer au corps expéditionnaire, des lettres vraies ou supposées, venant de Paris et contenant des insultes et des insinuations perfides contre les chefs de l'armée, les agents diplomatiques et des hommes politiques. L'affaire Jecker paraît toujours être le pivot de ces calomnies. Il est bon de rappeler que si le gouvernement français a accordé sa protection à la maison Jecker, aujourd'hui en faillite, il ne l'a fait que sollicité par les pétitions d'un grand nombre de maisons de commerce françaises très respectables.

"Quant aux bons dont il a été si souvent question, et pour lesquels les créanciers français réclament non pas une somme déterminée, mais la reconnaissance d'un emprunt public contracté par le gouvernement précédent, ils sont sous les scellés et restent le gage de ces mêmes créanciers; ils n'ont donc pu être achetés à vil prix par des spéculateurs comme on l'a prétendu, et du reste, leur validité sera appréciée par une commission, dans la forme indiquée par M. Billault au Corps-Législatif.

"Ainsi doivent tomber toutes les insinuations calomnieuses que les ennemis du gouvernement français se plaisent à répandre à l'étranger."

LES INDIENS DU NORD-OUEST — Un correspondant écrit de Des Moines, Iowa, au *Chicago Times*.

Il y a ici plusieurs officiers attachés au service de la frontière du Nord Ouest. Leur opinion à tous est que les indiens recommenceront les hostilités au printemps le long de la frontière. La plus grande partie des redoutes sur la ligne septentrionale de cet Etat sont terminées. Il y a environ 250 soldats en tout dans l'Etat pour mettre des garnisons sur toute la frontière de la ligne du Minnesota à la frontière du Missouri, et environ 400 au fort Randall, Nebraska.

Correspondance de Londres adressée au New York Herald.

Londres, 3 janvier 1863.

Les nouvelles de Fredericksburg ont produit cette semaine une profonde sensation à Londres. La presse Tory est dans la jubilation et répète sur tous les tons "Je vous l'avais bien dit."

Commercialement, d'après de nombreuses conversations que j'ai eues avec des négociants et des banquiers, la croyance est que les Etats-Unis sont sur la grande route de la banqueroute, et que la répudiation de la dette sera l'idée prévalente aussitôt que la guerre sera finie. Les opinions concernant la position, la perspective, le crédit et la solvabilité des Etats Unis, n'ont jamais été si défavorables qu'en ce moment—on remarque le même manque de foi, mais avec plus d'intensité, dans le renversement de la rébellion, et les mêmes aspirations à voir la guerre finir bientôt.

Je ne pense pas que ce pays ait jamais été aussi loin d'une intervention qu'il l'est maintenant. On dit: Pourquoi interviendrions-nous quand les rebelles donnent aux Etats Unis plus de besogne qu'ils n'en peuvent faire?

Le programme politique de lord Palmerston pour 1863 est arrêté. Il ne quittera pas son poste, ne sera battu sur aucune mesure gouvernementale et ne dissoudra pas le parlement. Il renforcera cependant son cabinet en prenant un homme nouveau. Cet heureux individu est ce génie excentrique, John Arthur Roebuck. Sir Robert Peel doit recevoir une promotion du secrétariat d'Irlande. M. Caldwell prendra sa place, et M. Roebuck sera fait chancelier du duché de Lancaster.

M. Roebuck a été pendant longtemps le ferme ami de l'Amérique et des gouvernements républicains jusqu'à dernièrement. Il est maintenant presque un tory, et ami de l'Autriche.

Palmerston trouvant que l'alliance de Napoléon est une fiction et un *humbug*, est en train de se faire des amis chez les Allemands entre le Rhin et le Danube, et John Bull et l'Autrichien vont devenir frères. Aussitôt que le roi de Prusse actuel ne sera plus de ce monde, alors la couronne reviendra à des enfants de l'Angleterre. De la sorte l'ancien catalogue des principaux fleuves d'Europe pourra figurer sous le titre de cours d'eau anglais.

Je tiens mes renseignements sur le projet philo-autrichien d'un membre du parlement bien placé pour être au courant. Maintenant tout ce que Jonathan a à faire, est de rester ami avec la Russie, et si la France veut se joindre à eux, cela formera un triumvirat assez fort pour toutes les éventualités.

Je regarde cette alliance avec l'Autriche comme le mouvement politique le plus important qui ait eu lieu sur l'échiquier européen depuis quelque temps. Cela ne veut rien dire de bon pour les aspirations des Vénitiens en Italie. Mais qu'importe à la nation des boutiquiers!

Correspondance parisienne du N. York Herald.

Paris, 2 janvier 1863.

L'admirable mais navrante description faite par le *Herald*, du désastre de Fredericksburg a déjà fait le tour du monde européen et les hommes de tout âge et de toute profession s'en occupent.

Une pareille catastrophe, si fidèlement et si candidement rapportée, a produit en France l'effet d'un coup de tonnerre, et si vous aviez entendu comme moi les remarques faites sur ce sujet à la réception impériale d'hier au palais des Tuileries, où chaque ordre de l'Etat se trouvait représenté en corps par ses plus hauts fonctionnaires, vous n'auriez pas le moindre doute sur ce qui va suivre inévitablement, c'est à dire sur une intervention européenne opérée de concert pour arrêter l'effusion du sang.

Le langage dont on se servait à l'égard de l'administration de Washington était si peu réservé que j'éprouve des scrupules à le répéter; mais M. Dayton qui était là doit savoir que je dis simplement la vérité, et ses dépêches à son chef doivent confirmer ce que je dis quand je soutiens que le sentiment public, dans cette occasion, s'est prononcé aussi fortement que la décence pouvait le permettre contre "l'infâme politique"—C'était le mot— qui avait poussé Burnside à encourir une défaite et une perte d'hommes dont la seule idée fait frémir.

Je ne suis pas libre de citer des noms; mais je pourrais dans cette haute réunion, nommer les hommes d'une influence supérieure qui ne se gêneraient pas pour dire que la France était résolue de mettre à elle seule un terme à cette effusion de sang, si l'Angleterre continuait à se tenir à l'écart.

Envers M. Seward, le ton général des interlocuteurs était plein de rancune. Toutes les prédictions qu'il avait faites, toutes les paroles qu'il avait écrites, étaient manifestement fausses et plutôt il abandonnerait son poste, mieux cela vaudrait pour l'Amérique.

Autant que je puisse inférer, les opinions de beaucoup de gens étaient que par l'influence de la France, une chance restait encore de sauver l'intégrité de l'Union et que, sur ce point, si le Nord s'engageait seulement à prêter ses bons offices, en laissant l'Angleterre en dehors de la question, beaucoup pourrait être fait pour guérir les terribles blessures faites au corps politique des Etats Unis.

Que l'Angleterre ait un intérêt dans la continuation du conflit, ce que la France n'a pas, on l'admettait généralement et si une telle ouverture était faite, avec la France pour arbitre, il ne faudrait pas craindre qu'elle jouât le rôle d'Edward 1er d'Angleterre, parce que toutes ses sympathies aussi bien que tous ses intérêts, doivent être en faveur de la conservation de l'Union.

Pendant que la grande et fidèle relation du *Herald* était le sujet de tous les éloges, l'impudence consommée du langage de la *Tribune* de New-York était un sujet de dérision universelle. On peut excuser un journal de parler avec modération d'un désastre national, mais dire devant le monde civilisé que l'armée nationale en traversant une rivière, en perdant des milliers d'hommes et en reprenant ses anciennes positions, s'est couverte d'impérissables lauriers, parce qu'il était évident que des mesures actives étaient à l'ordre du jour, ce sont là des rodomontades *journalistiques* dont peu de personnes ont l'habitude d'être témoins.

L'armée romaine, commandée par son impérial tyran, fut dirigée vers le rivage pour envahir le sol de la Bretagne; mais soudainement l'ordre fut donné de ramasser quelques coquilles de mer et de s'en retourner. Cela était une mesure active dans son genre, qui, sans aucun doute, obtiendrait les éloges de la *Tribune* de New York.

LE HARRIET LANE N'A PAS GAGNÉ LA MER.—Il est faux, dit le *Delta*, que ce navire soit sorti de la baie de Galveston et qu'il croise maintenant dans le golfe. Nous apprenons de M. B. F. D. Fitch, payeur du steamer *Tennessee*, qui arrive de Galveston, que le *Harriet Lane* n'a pas quitté le port. Les mâts de ce navire ont été enlevés et il a été remorqué au delà du coude, derrière la ville, pour le mettre à l'abri des canons à longue portée du *Brooklyn*.

UN BATEAU BELIER DANS L'ARKANSAS—Une lettre de Napoléon nous apprend que le bruit y courait que le bélier rebelle *Pontchartrain* en voie de construction à Little Rock, est achevé et l'opinion est qu'il fera quelque excursion maintenant que les eaux sont hautes. Il est bâti sur le modèle du Sumter.

On écrit de Toulon, le 24 décembre, au *Messager du Midi*:

"Le transport à vapeur *Seine* est parti hier, à quatre heures du soir, et on connaît maintenant les causes qui ont fait retarder son départ, et qui expliquent pourquoi ce navire doit se rendre directement d'Alexandrie au Mexique sans repasser par Toulon.

"Après avoir mis à terre, en Egypte, ses passagers et ses bagages pour la Chine, la *Seine* doit embarquer le bataillon de 1,000 hommes, composé de nègres du Darfour, que Saïd pacha a offert gracieusement au gouvernement français pour l'expédition du Mexique.

"Ce sont de vieilles troupes très-braves, très-disciplinées, et qui peuvent affronter impunément le feu, le soleil et les épidémies, ce qui rendra leurs services très précieux dans les terres chaudes, où elles vont faire le désespoir des guérillas."

NOUVELLES MINES D'ARGENT—Des lettres récentes attestent un grand succès dans les recherches de veines d'argent faites au Mexique dans les Etats de Sonora, Chihuahua, Sinaloa et Durango. Le vapeur *Oregon*, qui partira samedi prochain pour la côte du Mexique, emportera une machine à vapeur de 70 chevaux pour broyer le minerai de la mine *Prieta*, et les engins nécessaires à l'amalgamation d'après les procédés de Freyberg. Hier, le schooner *Richardson* a emporté à Guaymas une machine de 75 chevaux destinée au moulin de la Compagnie minière Dios Padre, près d'Alamos, en Sonora.

Echo du Pacifique.

NOUVEAU DEPART POUR MADISONVILLE.—Le maréchal-prévôt donne avis à ceux qui ont la permission de passer les lignes, que le steamer *Brown* partira lundi, 2 février, à dix heures, de Hickok Landing, au bout de la route à coquilles. Ceux qui désirent profiter de l'occasion doivent être à bord à six heures du matin. Ils seront débarqués à Madisonville. [*Delta.*]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 30 janvier, 5 heures P. M.

COTON—Il a eu de très petites ventes aujourd'hui—en tout 5 balles de 44 1/2 à 45 la livre. Il s'est vendu 500 balles dans les trois derniers jours.

SUCRE—Demande animée, mais l'approvisionnement est faible. Les transactions n'ont pas excédé 400 boucauts en plusieurs lots, aux prix antérieurs, à prix réglés. Bon ordinaire à fair, 7 1/2, bon fair, 8 1/4, jaune clarifié, de la nouvelle récolte 9 1/2 à 10 la livre. A l'encan, 1 boucaut de raffiné à 10 1/4. Ventes des trois derniers jours, 1800 boucauts et 300 barils.

MELASSE—1000 barils en plusieurs lots, à 30c l'ordinaire foncée et 31 à 32 et 33 l'ordinaire, la bonne et la prime de la nouvelle récolte. A l'encan, 44 barils dont 233 à 17c, 34 à [illegible] et 152 à 35 1/2c le gallon. Ventes des trois derniers jours, 3300 barils.

PORC—Un lot de 50 barils (even weight) de mess, à $19 75 le baril.

BŒUF—Vente de 50 demi barils Fulton Market à $14.

AMIDON—300 caisses amidon à 6 1/4.

AVOINE—100 sacs, en deux lots à 85 le boisseau.

MAIS—1300 sacs de jaune à $1 10 et 600 de blanc, en lots à $1 30 le boisseau.

CAFE—Les ventes de Rio, hier, ont eu lieu à 35c la livre.

FARINE—De petites ventes au commerce de la ville à $9 50 à $10 le baril de superfine et $10 à $10 50 et $11 l'extra.

FRET—Les navires marchands demandent, pour les ports du Nord, $2 le boucaut de sucre et 74c le baril de mélasse—Les transports du gouvernement sont beaucoup moins élevés.

—Ventes à l'encan: 25 demi barils bœuf Fulton Market à $9 75 à $10 45, 190 barillets graisse à 11 3/4, 14 tierçons à 11 3/4, 36 barils à 11 3/4 à 11 1/2, 200 caisses amidon à 6 1/4 à 6 3/4, 15 tierçons épaules à $[illegible] 7 3/4, 250 barils farine superfine à $9, et 15 d'extra à $10 50, 25 barils blé sarrasin à $10. 350 demi caisses chandelles à 22 1/2 @ 24c, 75 caisses à 24c, 300 caisses limons à $1 85, 250 sacs maïs blanc avarié à $1 05, 10 caisses levain à $1 85 la douzaine, 20 barils pommes de terre à $3, 5 caisses de 44 moulé à 14c, 10 sacs riz de la Louisiane à 5 1/4, et 10 barillets maquereaux No 1 à $5.

Reçu dans les trois derniers jours: 195 balles coton, 106 barillets tabac, 380 barils porc, 10 barils et 125 barils graisse, 920 barils bœuf, 356 boucauts bacon, 1290 barils farine, 340 barils whisky, 128 barils beurre, 60 caisses fromage, 2250 barils pommes de terre, 655 barils fèves, 2374 boucauts et 7 barils sucre, 4919 barils mélasse, 25 caisses plomb, 71 barillets boulets de graisse, 280 caisses chandelles, 614 peaux, 786 barils pommes, 43 barils pommes sèches, 109 paquets cuir, 38 balles mousse, 76 barils cidre, 50 barils vinaigre, 738 caisses savon, 30 barils porter et 28 sacs riz.

—Exporté: 12,000 douves, 455 barils farine 32 sacs maïs, 108 balles coton, 65 balles tabac, 1008 boucauts sucre et 4100 barils mélasse.

—Arrivé: 1 steamer, 2 barques, 1 brick, 3 goélettes, 3 steamers, 9 bateaux à vapeur et 1 barge.

Expédié: 1 steamer, 1 navire, 2 barques, 2 bricks et 2 goélettes.

—Le fleuve est monté de 3 pouces dans les trois derniers jours; il est actuellement à 4 pieds 3 pouces au-dessous de la marque des hautes eaux.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 janvier 1863

Arrivés dans la semaine, 204 bœufs, 36 cochons, 132 moutons et 184 veaux. Stock vendu, 192 bœufs, 64 cochons, 356 veaux et 2 vaches à lait. Stock à vendre, 105 bœufs, 107 cochons, 123 moutons et 112 veaux.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		25 cts.
" 2e " "		20
" 3e " "		15
Veaux, 1re qualité, par tête		$25 @ 30
" 2e qualité, par tête		$20 @ 25
Cochons, par 100 livres gr.		$12 @ 16 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête		$9 @ 10
Vaches à lait, par tête		nominal.

ATTENTION.

☞ Le shérif vend aujourd'hui, à 5 heures P. M., au vieux Bassin, la chaloupe *Isabelle*, ses voiles, amarres, &c. Voir aux annonces.

☞ R. T. Montgomery opérera aujourd'hui samedi, 31 du courant, aux heures suivantes et aux endroits désignés ci-dessous, plusieurs ventes très dignes d'attirer l'attention du commerce—A 10 1/2 heures, sur la Levée, Picayune Tier, 3e district, 140 balles de foin de choix; à midi, salle d'encan, rue du Camp, 93, 230 barils de farine extra d'une marque supérieure; aussi, 200 caisses de limons et un grand assortiment de groceries, whisky, brandies, térébenthine; à 11 heures, à l'ancienne salle d'encan 47, rue du Camp, un grand assortiment de meubles et divers autres articles.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Hôtel-de-Ville, 31 janvier 1863.

Le prix de la farine étant aujourd'hui de neuf piastres et cinquante cents ($9 50) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche, 1er février, comme suit, jusqu'à nouvel ordre:

Cinquante deux onces de pain pour .... 20 cents.
Vingt-six " " .... 10 "
Treize " " .... 5 "

Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et la quantité de pain achetée, et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.

Par ordre,
JAMES F. MILLER,
Capt. de l'armée des E. U. et faisant comme Maire.
Tho. H. Hunter, Secrétaire. 31 janv

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ HIER.

Navire Catherine, Freeman, New York.
Barque St Mary, Pendleton, Boston.
Brick Edwin, Merter, Boston.

ARRIVÉS HIER.

Steamship transport des E U Continental, C S Marshman, New York.
Steamship transport des E U Empire City, Baxter, New York.
Goëlette Invincible, de la Côte.
Goëlette Columbe, de la Côte.
Goëlette Star, de la Côte.
Goëlette Ada, de la Côte.
Steamboat Iberville, Dillon, Baton Rouge.
Steamboat Morning Light, [illegible], Baton Rouge.

Montant le fleuve.

Navire transport des E U Onward, New York.

☞ Pour la note des importations et des exportations voir la partie anglaise.

Rapport du Desséchement.

BUREAU DES COMMISSAIRES,
Premier District des Desséchements, Hôtel de Ville, No 38, Nlle Orléans.

A l'Honorable Maire et à l'Honorable Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans, Lse.

Messieurs—Conformément à la 6me section d'un acte pour dessécher des terres marécageuses dans certaines parties des paroisses d'Orléans et de Jefferson, et pour faire dresser des levées—acte approuvé le 18 mars 1858—les Commissaires du Premier District de Desséchement ont l'honneur de présenter le rapport suivant:

En général, cité a été nécessaire le Bureau en ordre d'obtenir un tableau exact de toutes les propriétés situées dans les limites du Premier District de desséchement, la subdivision en terrains, les noms des propriétaires et l'étendue de chaque terrain, car l'assiette doit être faite par pied carré de superficie.

Le 1er décembre 1856, la ville de la Nouvelle Orléans conclut un marché avec une personne responsable, en vertu de la charte de la ville, pour une nouvelle carte et des livres de plans de la Nouvelle Orléans et en vertu de la 9me section de l'acte de la législature de 1858. Les Commissaires sont revêtus du droit de prendre des copies de ces cartes et de ces livres de plans, mais, après des recherches, les commissaires furent informés que le travail n'avait jamais été achevé. Dans le but de se conformer à la 7me section de la loi de mars 1858, aussitôt que possible les Commissaires furent obligés de conclure un marché pour des plans et des tableaux semblables qui lui ont coûté $11,036 10 et à la ville avait exigé l'exécution de ce marché, qui fut en décembre 1856. Les Commissaires auraient économisé $8000 au moins.

Ce travail est terminé, la dépense est faite, des copies ont été déposées au bureau de l'Assesseur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans. Après qu'il en eut été donné avis, ainsi que le veut la 7e section de la loi de 1858, il fut demandé à la Troisième Cour de District, un décret d'hypothèque sur les terres situées dans ces limites du District et ce décret fut rendu en faveur des commissaires, le 24 août 1861.

Relativement aux levées le long de la ligne du Nouveau Canal et du Vieux Canal, les commissaires sont pénétrés de leur importance, mais ils croient que les compagnies de canaux sont tenues aux yeux de la loi, de maintenir sur les lignes de leurs canaux, des levées suffisantes pour prévenir des inondations qu'aurait pu occasionner le curage de leurs canaux pour la navigation ou dans un but de spéculation. La Cour Suprême s'est prononcée dans ce sens et un demandeur a obtenu des dommages de la Compagnie du Nouveau Canal pour pertes occasionnées par ses levées qui avaient cédé.

La partie du Premier District de desséchement située entre la rue Claiborne et le Chemin de la Métairie était déjà desséchée en partie par autorisation d'un acte de la Législature, acte qui avait été approuvé le 20 mars 1854, mais il est nécessaire de maintenir un système de desséchement dans cette section et il s'agit de savoir si les propriétaires peuvent être taxés de nouveau pour faire face aux dépenses. Les commissaires sont d'avis que la ville doit acquitter les taxes imposées à cette section en vertu de la loi de 1853, parce que la ville s'était à plus grande partie des actions de la compagnie organisée sous l'empire des actes de 1839 et parce qu'elle percevait les taxes. La troisième section de cette loi déclare expressément que les terrains dépendants situés au Vieux Canal, les fossés, les machines et les autres travaux que j'ai faits, aussi jamais à élever quelque chose extraordinaire qu'il [illegible] sur les terres.

Cette petite partie de la ville ainsi desséchée est en conflit avec la loi de 1858 et décrète le desséchement de toute la ville du fleuve au lac—système qui fournit tous les perfectionnements modernes que les ressources locales et l'expérience pratique ont suggérés—le district reste en dehors du système et l'on se met en position de nerait à de nouvelles dépenses sans produire les résultats désirés.

Le desséchement de cette section a été presque anéanti par les privilèges accordés par la ville à la Compagnie des chemins de fer en vertu de la résolution No 5,352, privilèges qui ont eu un résultat différent de ce qu'on en attendait.

Il est donc évident qu'il conviendrait de prendre à l'amiable des arrangements afin que les deux intérêts de la ville à ses intéressés ne soient pas violés.

Voici une copie de l'opinion de l'Hon. C. Roselius avocat du Board, sur cette question. Elle intéresse vivement les propriétaires de terres situées dans les susdites limites:

"1.—La partie de la première section comprise entre la rue Claiborne, le Chemin de la Métairie, le Nouveau Canal et le Vieux Canal a été par ce qui a été desséchée de nouveau pour le desséchement, la taxe de l'ancienne compagnie de desséchement devant expressément que les propriétés situées dans ces limites sont exemptées de toute assiette que la loi de 1858 du desséchement et y est imposé à la ville de la Nouvelle Orléans l'obligation d'en continuer le desséchement sans qu'il en coûte rien aux propriétaires; mais comme les terres sont comprises dans la 1re section et comme il est nécessaire de maintenir un système de desséchement, il n'est que juste que la ville en acquitte les frais, elle y est obligée. Cependant, les frais de desséchement sont de beaucoup moindres que ceux du reste, il me semble que vous devriez tenir un compte distinct au débit de la ville pour ce desséchement, autrement je ne vois pas comment vous pourrez éviter de la confusion.

"2.—Il suffit amplement, à mon avis, d'enregistrer le coût par pied carré, porter le total de la somme pour chaque terrain, et, additionnant le tout, de montrer autant que possible que coût probable du desséchement de toute la section mentionnée dans le premier paragraphe de cette opinion.

(Signé) C. ROSELIUS."

Par suite du délai occasionné par la difficulté d'obtenir des cartes et des tableaux, les commissaires n'ont pas pu, avant l'année dernière, exécuter les travaux aussi vite que le demandait l'importance de l'entreprise, mais ils sont aujourd'hui en bonne voie de mener à bonne fin. La somme reçue de l'Etat pour l'arpentage et les plans n'a pas été entièrement dépensée, mais l'excédant en sera consacré à la construction de canaux et de levées.

Le tableau suivant fera voir l'état de nos finances jusqu'au 31 décembre 1862.

Reçu de l'Etat de la Louisiane	$20,672 87
Vente de bons	10,000 00
Perception de Taxes	10,154 43
	$40,827 30
Déboursés	$37,430 43
Achat de bons	1,000 00
En caisse	2,396 87
	$40,827 30

Les canaux de la rue d'Orléans ont été fouillés de la façade du City Park au Taylor Avenue. Les eaux passeront de la sorte de la ville à la jonction de ladite Avenue, où elles seront pompées et se jetteront dans le Lac.

Le canal de l'Avenue Taylor est en voie de curage par le bateau "Knox," et, d'après le marché, le travail sera terminé en octobre, du Bayou St-Jean au Nouveau Canal,—distance de 40 acres de 208 pieds courants.

Le curage du canal de l'Avenue Harrison avance rapidement à l'aide de la machine John Commodity, et sera terminé dans dix mois. Le long du côté sud de ce canal, l'excavation est placée de manière à former une levée qui protégera contre les eaux du Lac toutes la partie de la ville située entre cette levée le Chemin de la Métairie, le Nouveau Canal et le Vieux Canal, et il y aura ainsi 1500 acres qui seront susceptibles de culture et l'on pourra surtout y établir des jardins potagers.

Les commissaires sont anxieux d'accomplir leurs devoirs en exécutant ce travail dans le plus court délai possible pour des raisons apparentes et qui existent toute l'année.

1—La seule machine à dessécher qui se trouve dans le Premier District de desséchement est celle qui est au coin de la rue Bienville et de l'Avenue Hagan; elle est vieille et impropre à l'usage auquel elle est destinée. Si elle brûlait ou se cassait, il en résulterait une inondation désastreuse de la principale partie de la ville, car les eaux du Lac montent toujours dans les temps pluvieux.

2—Le temps que la loi a fixé pour jeter les eaux de la ville dans le Bayou St. Jean est presque passé et la Compagnie de Navigation du Bayou St. Jean refuse positivement de le prolonger. Il ne reste donc aux Commissaires d'autre chose à faire que d'activer les travaux sur l'aqueduc de la rue d'Orléans, qui est situé dans le centre de la section de desséchement et convient mieux sous tous les rapports que ce qui se fait aujourd'hui injustement. L'eau que la machine de la rue Bienville jette dans le Bayou St-Jean est une source de désagréments depuis nombre d'années, car les matières que l'eau dépose dans le chenal empêche la navigation.

Les propriétaires qui demeurent le long du Canal s'opposent à ce que ces ordures et des rebus de gaz soient jetés dans le Bayou. Les Commissaires s'appliquent sérieusement à remédier au mal.

Avant que l'eau fût jetée dans le Bayou St-Jean les pêcheurs vendaient en grand nombre dans le Bayou, mais ne gagneraient tout autant aujourd'hui à y pêcher dans les canaux de desséchement. Les propriétés situées le long de ce canal ont perdu de leur valeur, par suite de la corruption de l'eau qui engendre des maladies et fait d'une eau fraîche du poison et, en un mot, porte la mort où il y a de la vie. Les Commissaires ont adopté de nouvelles mesures pour remédier à ce mal qui, s'il ne disparaissait pas, amènerait la mort et la ruine. Ils vont établir, dans la rue d'Orléans, un aqueduc qui recevra ces eaux corrompues et les déchargera directement dans le lac.

L'importance de dessécher cette section de la ville semble être comprise par les propriétaires; ceux-ci ont répondu cordialement à l'appel des Commissaires—Tous les citoyens de la Nlle-Orléans sont intéressés à ce que ce travail soit achevé, à voir changer un marécage en une terre arable qui, en quelques années, sera aussi fertile qu'aucune terre en Louisiane, ajoutera plusieurs milliers de piastres aux ressources de la ville, rendra la Nlle-Orléans plus saine et fera place pour une plus grande population.

31janv—2f G. INGRAM, Président.

Importation directe.

REÇU par les derniers arrivages un bel assortiment de marchandises de printemps telles que:

BAREGE ANGLAIS,
COTONNADES,
INDIENNES FRANÇAISES,
INDIENNES ANGLAISES,
COUTILS,
DRAPS D'ÉTÉ,
CORSETS,
MERCERIES DIVERSES,
FLEURS,
RUBANS,

Et tous articles pour marchands de dry goods et modistes.

A vendre en gros par G. RAVELET & FILS, 30janv—7f 26, rue de Chartres.

PENSION.

UNE ou plusieurs personnes voulant prendre pension dans une famille Créole, pourront être confortablement reçues au No 126 rue Bourbon, entre St-Pierre et Toulouse.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1863. 31 jan—1f

Papier à lettres et à billets—Enveloppes.

UN bel assortiment de papier à lettres et papier à billets, unis et rayés; un assortiment d'enveloppes blanches et jaunes.

A vendre par OSCAR BERCIER & Cie. 29 jan—6f Rue Tchoupitoulas, No 77.

PORC MESS—300 barils porc mess. A vendre par OSCAR BERCIER & Cie. 30 jan—6f Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—20 bques. Montferrand, de Droue & Gautier, en débarquement du navire "Cochran" vendre par OSCAR BERCIER & CO, 1860 No 37, rue St Louis

Appel à la bienveillance des Français habitant la Nouvelle-Orléans.

Compatriotes, Nous prenons la liberté de recourir à votre sympathie en faveur d'un de nos frères prisonniers depuis près de quatre mois: Nous voulons parler de M. Mougenot, arrêté à Gectilly lors de l'attaque sur M. Coulon et, depuis, mis sous les verrous de la place Lafayette.

Conformément aux usages du pays, un cautionnement de cinq mille piastres étant exigé pour obtenir la mise en liberté provisoire de ce détenu nous croyons faciliter la patriotisme qui nous anime tous de réunir cinq mille signatures avec engagement d'une piastre chacune.

Dans ce but, et heureux de prendre l'initiative d'une œuvre fraternelle, nous vous invitons à une réunion qui aura lieu dimanche 1er février, à midi précis, à la salle d'Orléans, près du Théâtre.

NOTA—Il est bien entendu que la signature seule étant nécessaire pour le moment, aucun versement de fonds ne sera demandé par anticipation.

J. B. Guibet, J. Afoues,
E. Casadès, A. Aleiator,
E. Gallois, A. Ferrier.
A. Fandry, 31 janv—1 f m et s

Il y a peu d'exemples.—Nous ne parlons pas du tirage au sort. Des milliers de personnes échappent à la conscription, mais il en échappe peu à l'indigestion. Personne ne peut compter la grande somme de dyspeptiques, et cependant il y a moyen d'être exempté: L'AMER de HOSTETTER met l'estomac le plus faible à l'abri de DYSPEPSIE; quelques bouteilles le préviennent. C'est un remède infaillible pour toutes sortes d'indigestions et la maladie de foie: il vous égaie et vous fortifie.—On trouve l'AMER de HOSTETTER chez tous les grands pharmaciens.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN HALL & Co, rue de la Commune, No 38,
G. M. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Bourbon, No 13
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

ASSEMBLÉE régulière du lundi 2 février prochain, à 7 heures du soir. Les membres sont priés de venir aussi exactement que possible.

31 jan—2fév Par ordre du Président.

Pour Thibodaux, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires.

Départ. SAMEDI, 31 janvier, à 4 heures P. M.

Le bateau à vapeur KEPPER, capitaine J. N. Ure, part aujourd'hui. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. P. GRIFFIN Agent

31 janv Rue Tchoupitoulas, No 17.

PERDUE.

Jeudi dernier, dans le trajet de la rue de la Douane, coin Bourbon, au coin St Pierre et Royale, par la rue Royale une MONTRE pour dame avec simple boîtier en or guilloché. A la montre est suspendue une petite chatelaine avec breloques consistant en une pièce d'or de $1, une pièce d'argent trouée de 10 cents, une clé et un cachet. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera la montre au bureau de "l'Abeille". 31 janv—3f

BOULANGERIE.

ON désire donner à loyer un four avec ustensiles de boulangerie ainsi qu'une petite clientelle.

On prendrait au besoin un associé pourvu d'une clientelle.

S'adresser au coin des rues Dumaine et Bourgogne.
31janv—3f

PORC MESS.

PORC—500 barils porc mess de choix, en magasin et à vendre par E. S. KEEP
31janv—3f rue Poydras, No 62

EPAULES BACON.

EPAULES—50 boucauts épaules prime, en magasin et à vendre par E. S. KEEP,
31janv—3f rue Poydras, No 62.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—150 rouleaux toile d'emballage de l'Inde—10 pièces par rouleau—propre à emballer du coton, de la mousse, des chiffons, &c. A vendre par J. B. VALENTINE & Co.
31 janv—6f rue de la Commune No 21.

Mme La Blanche,

La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existé.

LES révélations extraordinaires qu'elle fait journellement et les succès qu'elle a obtenus ici rapidement les hommages que lui rendent les savants et les personnes scientifiques. Elle lit dans le passé, dans le présent et dans l'avenir comme dans un livre.

Mme LA BLANCHE est la première astrologue du monde. Elle donne des horoscopes par écrit en recevant seulement la date de la naissance. Elle prescrit pour les maladies incurables chroniques des médicaments pour toutes les parties du pays et répond promptement aux lettres renfermant des timbres-poste.

Mme La Blanche demeure dans la rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine—Elle donne des consultations en français et en anglais.

Prix modérés. 3 janv—jusq 5fév

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de la dite Société sont priés d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI 2 février, à 7 heures et demie du soir, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale. Ils sont priés d'être exacts.

Par ordre du Président.
JOHN A. FEUILLOLEY,
30 janv—2f Secrétaire.

TICKETS CONTREFAITS

De la Compagnie des Chemins de Fer de la Ville.

☞ Le public est averti par le présent avis qu'il y a déjà en circulation des tickets contrefaits de la nouvelle émission des Chemins de fer de la Ville. Ces contrefaçons sont des imitations des tickets qui portent la même impression sur les deux côtés. Ils peuvent être aisément reconnus.

Dans le faux ticket, il n'y a un espace sur le côté gauche du ticket, entre la bordure claire et ondulée qui entoure le dessin (ou entrecroisement) et le cadre extérieur de la gravure, tandis que sur le vrai ticket il n'y a pas de pareil espace, la bordure claire de ce même dessin venant toucher le cadre extérieur de la gravure sur les deux côtés.

Dans le faux ticket, la bordure qui entoure ce dessin extérieur est presque droite d'un angle à l'autre, tandis que dans le vrai elle est formée de courbes gracieusement ondulées.

Dans le ticket contrefait, les lettres du mot CARS sur le coin droit du dessin, sont gravées en ligne presque droite; tandis que dans le vrai ces lettres sont en ligne irrégulière et suivent exactement le cours ondulé de la bordure claire qui entoure le dessin.

L'exécution générale du ticket contrefait est de beaucoup inférieure à celle du vrai ticket.

Le public est de nouveau mis en garde contre l'emploi comme monnaie des billets de cette Compagnie. Les VRAIS TICKETS de la Compagnie seront reçus seulement en paiement du passage sur les chars.

HENRY HART,
28 janv—6f Président de la Cie de RR. de la N. O

Avis aux propriétaires de nègres

ON DEMANDE à louer 10 NEGRES esclaves pour cultiver du coton sur une habitation, à 38 milles au-dessous de la ville. S'adresser, No 173, rue Commune—Nlle-Orléans. 14jv—7,..t [illegible]

Tabac de la Floride.

QUELQUES caisses de tabac de choix pour capes. A vendre par FRED. FISCHER, Rue Carondelet, No 16, bureau de derrière, au premier. 6 janv—1 m

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ, en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par BORNIO & BROTHER' 5 nov Rue Gravier No 4

Propriété foncière à Alger—A vendre

Une BELLE MAISON à étages, bâti sur un terrain renfermant des arbres fruitiers et des vignes. Il y a huit grandes chambres dans la maison principale et toutes les dépendances nécessaires. Je vendrai la propriété à très bon marché ou j'en vendrai la moitié, car elle est partagée de manière à faire deux corps de logis. Alger offre des avantages extraordinaires à cause de son commerce de pâturage qui ne coûte rien et sur lequel notre juri de police n'impose ni taxe ni restriction. P. VOLNEY,
27 jan—3 Passage de la Bourse, No 41

Emmagasinage! Emmagasinage!

LES GRANDS ENTREPOTS, convenablement situés, connus jadis sous le nom de "U. S BONDED WAREHOUSE", dans la rue Toulouse, No 6, entre les rues Chartres et Levée, peuvent maintenant recevoir des marchandises de toutes espèces.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
A. LEBLANC,
Chez LAUVE & LEBLANC,
17jv—1m Rue Toulouse, Nos 17 et 19.

Charbon de bois pulvérisé.

EN magasin — 25 BOUCAUTS DU CELEBRE CHARBON pulvérisé de Cake, Boulden & Co, à l'usage des distillateurs, à vendre par GEO. W. PORCH, seul agent,
3janv—12 rue Tchoupitoulas, No 37

Vins! Vins!!

100 barriques vin rouge bon ordinaire.
50 barriques vin rouge pour familles.
50 caisses Muscat de Frontignan.
8 caisses Vermouth.
Aussi—1 caisse Café de glands doux.
A vendre par L. B. SANARENS,
24jan—2m 354, rue Chartres près Esplanade

CHANGE.

CHANGE à vue et à temps sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs, par W. J. REID,
30janv Rue des Magasins, No 38.

CIGARES.

CENT QUINZE MILLE cigares, bien conditionnés et de marques diverses, en magasin et à vendre par J. RAMSTEIN, fabricant de tabac, Rue de Chartres, No 282, entre St Philippe et Ursulines.
13janv—1m

☞ **TABAC! TABAC!**

LE soussigné a en magasin quelques cents balles tabac brun de 100 livres chacune, convenables pour les marchés des Antilles et du Mexique—Aussi, quelques boucauts tabac léger en feuilles pour capes ou tripes.
T. K. PRICE,
9janv—1m 89, rue du Camp.

CHANGE sur [illegible] et Bordeaux—A vendre par OSCAR BERCIER & CO,
28déc—15f No 17 rue St-Louis

J. B. SOUILLARD,
PROFESSEUR D'ESCRIME.

A l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient prendre des leçons, qu'il a transféré sa salle d'armes, 112 Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis. 13janv—1m. 3 f. p. s.

BOITES DE CAISSE—Un assortiment d'excellentes boîtes de caisse, venant d'arriver par le steamer "Roanoke," de New York, à vendre par OSCAR BERCIER & CO

QUINZE fréquins beurre de Goshen de choix en débarquement du steamer Rio Rio, à vendre par OSCAR BERCIER & Co
9 déc— 77 rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PARTICULIÈRE:

Liqueurs, huile de graisse et articles divers,

PAR HECTOR H. McLEAN

AUJOURD'HUI, SAMEDI, le 31 janvier, à onze heures du matin, aux nouvelles salles d'encan, (ci devant occupées par Geo. W. Manson), à l'encoignure Commune et Tchoupitoulas—

40 barriques de whisky de Cincinnati,
20 " " bourbon, supérieur,
10 " " commun,
10 " eau de vie de pêches,
15 " eau de vie de cerises,
8 demi barriques de malaga,
5 barriques de vieux vin d'Oporto,
3 tonnes de rum de la Jamaïque,
21 boucauts d'épaules fraîches,
100 caisses de chandelles adamantines
100 " " savon,
50 " " citrons,
86 barils farine supérieure,
20 caisses poudre de levain,
100 quintaux de maquereaux No 1
2 douzaines sceaux peints,
20 caisses sirop de limon,
20 " bitter de Baker,
100 barillets de lard,
24 tierçons
40 fréquins de beurre
30 barriques huile de graisse,
20 boucauts jambons, passés au sucre,
20 " petits côtés,
50 caisses biscuits de soda,
10 sacs de poivre,
60 caisses café moulu,
100 " harengs,
22 demi barils de porc salé,
100 sacs de riz,
50 caisses amidon. 31 janv

Fil en bobine de Coats, qualité supérieure—Importation directe.

PAR VINCENT & Co.
J. B. CROZAT, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 31 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 64—
120 douz. fil de Coats, qualité supérieure, Nos 10 à 80 et Nos 10 à 40.
—Egalement—
Coton blanc et coton écru, bishop lawns, mousselines et laces, &c 31janv

Tabac, whisky, brandy, alcool, beurre, graisse, bœuf, tapioca, maquereaux, chandelles, etc., à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

SERONT vendus aujourd'hui samedi, 31 du courant, à midi, à la salle d'encan, rue du Camp, 93, pour compte de qui il appartiendra—
16 barils de fin whisky de vieux Bourbon de Virginie,
24 1/4 et 1/8 pipes de bon brandy,
31 1/2 barils de tapioca,
6 caisses de fromage,
9 " tabac,
250 " limons,
16 barillets de beurre,
60 1/2 barils de bœufs Fulton Market,
43 caisses de chandelles,
18 1/2 barils de maquereaux,
25 sacs de pommes sèches,
22 boîtes de raisins M. R.
—Aussi—
Allumettes, bouchons, thé, café, savon, etc.
Conditions—Comptant. 31janv

140 balles foin de choix à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, *encanteur.*

IL sera vendu, samedi, 31 du courant, à 10 heures et demie, au Picayune Tier—
140 balles foin North River de choix.
Conditions comptant. 30 jan

Farine, blé, farine de maïs et bœuf Fulton Market, à l'encan.

Par R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

LUNDI, 2 février, à midi, il sera vendu, au magasin No 1, Front Levée, 3me District, près de la rue Greatmen—
450 barils de farine de choix, extra,
24 boîtes de thé fin
50 1/2 barils de bœuf Fulton Market.
50 barils farine de maïs.
Conditions—Comptant 31janv

250 caisses de limons plus ou moins à l'encan.

Par R. T. MONTGOMERY.

SERONT vendus aujourd'hui samedi, le 31 du courant à midi, à la salle d'encan, rue du Camp No 93—
250 caisses de limon de choix plus ou moins.
Conditions—Comptant. 31 jan

Foin, son et pommes de terre à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY.

SERONT vendus lundi, 2 février, à 11 heures, rue Pie, 3me District, près de la Levée—
150 balles de foin de choix,
20 sacs de son,
400 barils de pommes de terre
Conditions—Comptant 31 jan

Vente péremptoire de 30 barils de térébenthine à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

SERONT vendus aujourd'hui samedi, le 31 du courant, à midi, à la salle d'encan, rue du Camp No 93
30 barils de térébenthine.
Conditions, comptant. 31jan

250 barils de farine de choix, extra à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

SERONT vendus aujourd'hui samedi, 31 du courant, à midi, à la salle d'encan, rue du Camp No 93—
250 barils de farine de choix, extra, très bonne marque.
Conditions, comptant. 31 jan

Chapeaux! Chapeaux!

PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI 31 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée,
500 douzaines chapeaux de feutre et casimir, assortiment complet.
Conditions à la vente. 31janv

Divers! Divers!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 31 janvier 1863, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47,
50 caisses de 12 livres chacune biscuit de Beur.
100 barils à pain pilote, 50 barils bœuf mess, 100 caisses sirop de limon, 50 tierçons jambons, 30 barils maquereaux, 100 caisses savon, 500 caisses amidon, 50 douzaines baquets cèdre, eau-de-vie, whisky, genièvre, huile d'olive, tomates, etc.
Conditions—comptant. 31 janv

Groceries! Groceries!!

Par E M JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, lundi 5 février 1863, à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues Histoire et Amour—

Le fonds d'un magasin de groceries, parfaitement assorties d'articles nouveaux et frais, consistant en savon, café, graisse, amidon, vin, whisky, rum, conserves alimentaires, savon, chandelles; suif et adamantine poivre, &c.

Conditions, comptant. 31 jan

VENTE SANS RESERVE

Pour compte de qui il appartiendra.

43 caisses brin blanc #1.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

MERCREDI 4 février à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan rue de Chartres No 69, pour compte de qui il appartiendra—
43 caisses brin blanc #1, de différentes qualités.
Conditions à la vente 31 jan

SUCCESSION AUGUSTE LEGROS.
No 19,209,
PAR R. GUTIERREZ.

Fonds d'un magasin de modes et nouveautés, broderies, rubans, &c.—Aussi, installations et bail.

MARDI prochain, 10 février, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, au coin des rues St-Pierre et Royale, Deuxième District, par ordre de l'honorable juge J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 janvier 1863—

LE FONDS D'UN MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTES, comprenant en partie un assortiment de riches broderies, dentelles, rubans, modes et nouveautés, manteaux, éventails, chapeaux, peignes, bracelets, &c.

—AUSSI—

Les étagères, vitrières, comptoirs, miroirs, et le BAIL du magasin à partir du 19 de février 1863, au dix-huit de novembre 1863, payable par trimestres et d'avance. L'acquéreur fournissant son obligation à raison de $ 2000 par an

Comptant—Comptant. 31 janv—5,9,10 fév

Divers! Divers!

PAR E. B. SYKES, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 0 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 56—
35 sacs café Rio prime; 100 caisses savon jaune blanc. 20 barils whisky; 100 caisses limons, 100 do amidon. 25 tierçons épaules nouvelles; 20 tierçons jambons. 50 [illegible] et barils graisse; 75 barillets graisse; 50 caisses cidre.
25 barils vinaigre; 10 caisses vermouth.
100 caisses encre en demi bouteilles; 600 gallons huile de charbon dans des cans.
25 fréquins beurre Goshen; 100 sacs sel fin.
Café moulu, épices, papier enveloppe, &c. &c. 31jan

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.

30 janvier 1863.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette institution, aura lieu aux bureaux No 38, rue Dryades, lundi 2 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.. S. E. PERCY.
30 jan—2fps—au 2 m Secrétaire.

Demande d'emploi.

UN bon jardinier fleuriste et potager offre ses services soit en ville ou à la campagne—Il est marié et sa femme peut s'occuper du lavage et repassage.

On peut donner les meilleures recommandations. S'adresser par lettres D. F. G., bureau de "l'Abeille." 29janv—3f

FARINE—50 barils farine Plante Extra.
50 barils farine extra Ocean Steam Mills.
50 barils do do double Ashland Mills.
A vendre par J. B. VALENTINE & CO,
29janv—6f rue de la Commune, No 21

Formation de Société.

PAR acte passé devant M. S. Magner, notaire public, j'ai, à partir du 26 courant, associé M. S. Cambon et intéressé MM. L. Lesstohère et F. Courtois dans mon magasin.

Je continuerai le même genre d'affaires en même local rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville, sous la raison sociale FRED. AVET & Co.
Nlle-Orléans, 27 janvier 1863. FREDERIC AVET.
21 jan—3 f

AVIS.

Ecole à bon marché.

LE soussigné informe le public que l'école précédemment ouverte par lui, de compte à demi avec M. Mielly, est continuée sous sa seule direction, rue Frisur, entre le Chemin du Bayou et la rue de l'Hôpital

Les soins les plus attentifs sont donnés aux enfants, et les classes sont ouvertes de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Les prix varient de 2 à 4 piastres par mois, et, comme par le passé, sont payables d'avance.
Nlle Orléans, 26 janvier 1863.
26janv T. THEARD.

Table de Café à vendre,

SITUÉE au marché de la rue des Magasins, 4me District, avec tous les ustensiles nécessaires—En maison à louer en face le marché pour conduire l'établissement. S'adresser sur les lieux, pour les conditions, à l'amiable, à M. J. RAULT. 26janv—12f

VENTES A L'ENCAN.

Chaudronnerie et Ferblanterie.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur

IL sera vendu samedi, 31 janvier 1863, à 10 heures du matin, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, No 108—

Le fonds du susdit établissement, consistant en marmites, bassins et chaudrons en cuivre, pompes, baignoires ordinaires, de à bain de siège, serpentins en cuivre baquet, en zinc et en ferblanc, outils de chaudronneries et ferblanteries, poêles, &c., &c. Ainsi qu'une quantité d'outils trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant. 31janv

Vente de goëlette.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'enchère publique, par ordre du lieutenant colonel Alex. A. Shipley, quartier-maître, SAMEDI 31 janvier, à midi, à la tête du Vieux Bassin,

La goëlette POLAR STAR

Conditions—comptant, en billets au Trésor.
30 janv

Succession de Armand Angiadère.
No 19,069.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 31 janvier 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 décembre 1862, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 63, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, député arpenteur de la première municipalité, en date du 1 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors notaire en cette ville; le quel lot de terre est renfermé par les rues St-Pierre, Orléans, Villeré et Robertson, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue d'Orléans, 2 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur 114 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur, courant de rue à rue. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, savoir:

Rue d'Orléans, une maison en bois, No 183, ayant trois chambres une cuisine, hangar, latrines, etc.

Rue St-Pierre, une maison en bois, No 231, ayant plusieurs chambres, cuisine, latrines, etc.

Conditions—comptant.

Acte de vente par devant Jos. Cuvillier, not. pub.
31 déc—7,16,23, 31 janv

Vente de Meubles.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi, 4 février, à 11 heures et demie, par ordre du colonel S. B. Holabird, quartier-maître en chef, au magasin d'encan, dans la rue Gravier No 64—

Un assortiment de meubles riches de salle, salle à manger, chambres à coucher.

—Egalement—

6 grandes glaces et un piano.

Conditions—comptant, en billets du Trésor 30janv

Tapis, &c., à l'encan.

PAR G P PHINNEY, encanteur,

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, vendredi, 6 février, à 10 heures et demie, par ordre du colonel S. B. Holabird, quartier maître en chef, au magasin d'encan, rue Gravier, No 64—

Un grand assortiment de tapis, brocatelle, couvertures de table, toile cirée, rideaux et abat-jour de fenêtres.

—Egalement—

Une bibliothèque d'environ 1,200 volumes d'ouvrages de droits, et autres livres.

—Conditions—

Comptant, en billets du Trésor. 4 fév

Vente à l'encan de la goëlette Southerner.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,

Bureau au coin des rues Camp et Commune

IL sera vendu à l'enchère publique, mardi trois février 1863, à 11 heures, par ordre du lieutenant Ass. N. Sawyer, A. Q. M.—

La goëlette Southerner, telle qu'elle est actuellement au pied de la rue du Canal.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 31janv

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, Encanteur.

SAMEDI 31 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Conditions à la vente. 30 janv

J. B. CROZAT, encanteur,

Office No 91, rue Royale, entre St-Louis et Conti.

IL sera vendu, SAMEDI 31 janvier 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale—

Deux lots de terre situés au Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Laurent, White et Fulip, suivant un plan dressé par F. Sorgi, ingénieur civil, daté le 1er août 1862. Le dit plan est maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le payement d'un billet de 400 piastres, portant huit pour cent d'intérêt, et du vendeur à la balance de prix, comptant, en monnaie courante. Acte de vente par devant C. V. Foulon, notaire public à la charge de l'acquéreur. 29 janvier—au 31

Vente à l'encan de bottes et de souliers.

PAR G. P. PHINNEY, Encanteur.

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI, 4 février, à 10 heures et demie, par ordre de la Commission de séquestre des E. U., au magasin d'encan, rue Gravier, No 6 —

Un assortiment de bottes, souliers et marchandises sèches

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 31jan

Navire John Henry.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, MARDI, 3 février 1863 à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Le navire américain JOHN HENRY, du port de 549 tonneaux, avec toutes ses voiles, ses ancres, &c. tel qu'il est amarré actuellement au pied de la rue Ste Marie, Quatrième District. Ce navire est en bon état sous tous les rapports et mérite l'attention des acheteurs. Un inventaire complet de toutes les propriétés sera fait et annoncé au moment de la vente.

Conditions, comptant. 31 jan

Ventes par la Commission de Séquestre des Etats-Unis.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur.

IL sera vendu, à l'ENCHERE PUBLIQUE, à 11 heures A. M., les

LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.

VENDREDI 30 janvier 1863,
131 boucauts de SUCRE.
832 boucauts de MELASSE,

actuellement non réclamés et entre les mains de la COMMISSION.

On peut en voir des échantillons au bureau de l'encanteur.

Conditions—Monnaie courante, légale des Etats-Unis, sur livraison.
22janv

VENTES JUDICIAIRES

Robert Anderson, curateur d'E. S. Anderson vs John G. Cocks.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 3 de mars, 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit—

1—UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No Trois, suivant plan dressé par George T. Dunbar, arpenteur, daté du 27 de mars 1849, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public, en cette ville, sous le No 186. Le dit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4/8 lignes de face à la rue de l'Union, vingt-trois pieds six pouces sur 4,6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds sept pouces six lignes et 25 100mes, sur la ligne du côté de la rue Baronne, limitrophe au terrain No Dix, cent onze pieds dix pouces et sept lignes et 10 100mes, sur la ligne limitrophe au terrain No Quatorze. 30 Onze pouces sur le terrain No Quatorze Conformément au à un plan relaté les dits onze pouces commençant de la ligne de division des dits terrains Nos Quatorze et Treize, courant vers la rue Carondelet.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les dites bâtisses et améliorations consistent en une jolie maison à deux étages en briques à trois étages dépendances et appartenances, &c. Le tout couvert en ardoises.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, shérif de la paroisse d'Orléans.
31janv—31jv7,14,21fév3mars.

Succession de feu Louis Bergasse.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19 360—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 de janvier à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI 31 de janvier 1863, à 5 heures P. M., au vieux Bassin, en face du bureau de Petit, 2me District de ce te ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:

La chaloupe "Isabelle" ses voiles, agrès &c. telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin.

☞ Conditions: Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
31 janv—1f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Godfred Frederick vs Paul Napoléon Rivera.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,316.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi trois de mars 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit:

UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau, Mandeville, d'Espagne et Casacalvo, faisant partie du terrain désigné sous le No 75 du plan général dudit faubourg Marigny. Ledit terrain mesure, mesure française, 60 pieds de face sur chacune des rues Moreau et Mandeville, et formant un carré régulier.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison de résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, faisant face à la rue Moreau, et ayant six chambres avec foyers, et trois cabinets, balcon en fer sur la rue, au troisième, galerie sur le côté au deuxième et au troisième, une cuisine, en briques à deux étages, couverte en ardoises, bâtie dans la cour, et attenant à la maison, ayant au rez-de-chaussée une chambre avec foyer et un cabinet, deux chambres avec foyers au deuxième, et une citerne devant; water-works, cour briquetée, appentis, [illegible] d'aisance en briques; une maison à deux étages, en briques, avec balcon au premier sur la façade, faisant face à la rue Mandeville, ayant quatre chambres avec foyer, couverts en ardoises, à l'encoignure, des magasins en briques à deux étages, couvert en ardoises, faisant face à la rue Mandeville, avec vérandah derrière, ayant une grande chambre avec foyer au premier et au second.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAMES E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—fév 9,19,28, mar 3

BEURRE de Goshen—15 fréquins beurre de choix, à vendre par OSCAR BERCIER & CO.
13janv No 77, rue Tchoupitoulas.